



# Document martyr narcotrafic

## #ÉtatsGénérauxCitoyensDeLaSécurité

La situation actuelle montre que le narcotrafic gangrène des quartiers entiers de Grenoble et affecte non seulement la sécurité des habitants, mais aussi le tissu économique et social. Malgré des efforts louables, les moyens d'action existants ne suffisent plus. Il est donc nécessaire d'adopter une approche holistique et innovante, combinant régulation économique, renforcement des contrôles, implication accrue de la police municipale et soutien aux actions de prévention et de réduction des risques.

### **I. Lutter contre le blanchiment d'argent via les petits commerces de façade**

Les épiceries de nuit, salons de barbiers, bars à chicha et autres commerces prolifèrent, servant souvent de vitrines au blanchiment d'argent issu du narcotrafic. Ces établissements participent à la dégradation du cadre de vie et nuisent à la diversité commerciale. Pour agir efficacement, il est nécessaire de :

- **Créer un mécanisme de régulation renforcé** : demander des moyens législatifs pour instaurer une **autorisation préalable d'installation** dans certains quartiers sensibles. Cette autorisation pourrait être conditionnée à une étude approfondie du dossier financier de l'entreprise, vérifiant la provenance des fonds et la transparence des activités.

- **Renforcer les préemptions commerciales ciblées** : augmenter le budget municipal dédié à la préemption de ces commerces dans les zones stratégiques, afin de les remplacer par des commerces de proximité et d'utilité sociale.

- **Augmenter la fréquence des contrôles** : en partenariat avec les services fiscaux, augmenter les contrôles sur ces commerces, en vérifiant systématiquement les flux financiers, les normes d'hygiène et la légalité des employés.

## 2. Mettre en place une tolérance zéro dans les logements sociaux

Les trafics de stupéfiants affectent particulièrement les immeubles d'habitat social, créant un climat d'insécurité insoutenable. Il est crucial d'appliquer une politique d'**impunité zéro**, impliquant des mesures plus fermes et des partenariats renforcés :

- **Renforcer la collaboration avec les bailleurs sociaux** : établir un protocole d'expulsion systématique des locataires directement impliqués dans le trafic de stupéfiants, avec un accompagnement social pour éviter les expulsions injustifiées.

- **Développer des opérations conjointes de sécurisation des immeubles** : mobiliser la Police municipale en soutien aux opérations de la Police nationale pour effectuer des descentes régulières dans les immeubles identifiés comme points de trafic.

## 3. Renforcer les prérogatives de la Police municipale

La Police municipale joue un rôle clé dans la sécurisation des espaces publics, mais ses compétences restent limitées. Pour maximiser son impact dans la lutte contre le trafic de drogue :

- **Augmenter les effectifs et les équipements** : continuer à recruter des agents, en particulier pour la nouvelle unité de **Police des Transports**, afin de sécuriser les tramways et bus qui sont souvent utilisés par les trafiquants pour se déplacer.

- **Accorder des pouvoirs accrus à la Police municipale** : demander une modification législative pour permettre à la Police municipale d'effectuer des contrôles d'identité et d'avoir accès à certains fichiers nationaux (STIC, TAJ), en partenariat avec la Police nationale.

- **Mise en place d'un système d'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour la consommation de stupéfiants**, permettant aux agents municipaux d'intervenir directement sur les consommateurs en infraction, sans se substituer aux compétences de la Police nationale.

#### **4. Prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics**

Le recrutement des jeunes mineurs par les réseaux de narcotraffic est une réalité préoccupante. Ces jeunes sont souvent issus de familles en difficulté et échappent aux sanctions pénales du fait de leur âge. Pour agir en amont :

- **Renforcer le Conseil des Droits et Devoirs des Familles** : élargir ses compétences et ses moyens d'action pour permettre un accompagnement intensif des jeunes signalés, avec une prise en charge éducative, psychologique et sociale.

- **Développer des programmes de repérage et de prévention** dans les écoles et centres de loisirs, en partenariat avec des éducateurs spécialisés, pour identifier au plus tôt les signes de basculement vers la délinquance.

#### **5. Promouvoir des alternatives à l'incarcération pour les petites condamnations**

L'incarcération des jeunes pour des délits mineurs liés aux stupéfiants doit être évitée autant que possible, car elle renforce souvent leur ancrage dans la délinquance. Il est donc essentiel de :

- **Multiplier les peines alternatives** : développer les Travaux d'Intérêt Général (TIG) en partenariat avec les associations locales et les services municipaux, offrant ainsi une opportunité de réinsertion et de responsabilisation pour ces jeunes délinquants.

- **Créer une structure de suivi intensif** pour les jeunes récidivistes, offrant un accompagnement renforcé (éducatif, psychologique, insertion professionnelle) en alternative à la détention.

## 6. Renforcer les actions de réduction des risques et de prévention

La consommation de stupéfiants est en hausse et entraîne une recrudescence des trafics et des risques pour la santé publique. Il est impératif de :

- **Améliorer l'accès aux dispositifs de réduction des risques**, comme les salles de consommation à moindre risque, pour limiter les dommages sanitaires et offrir une alternative aux consommateurs de rue.

- **Lancer une campagne de sensibilisation à l'échelle locale** sur les dangers de la consommation de drogue, avec des actions ciblées dans les écoles, les entreprises et les transports en commun, en partenariat avec le Contrat Local de Santé.

- **Demander un plan national de communication et de prévention**, similaire à celui mis en place pour la sécurité routière, pour alerter sur les dangers des stupéfiants et mobiliser l'opinion publique.

## 7. Demander de nouveaux outils législatifs et une coordination renforcée avec l'État

Les Villes doivent être pleinement associées à l'élaboration des politiques nationales de lutte contre le trafic de drogue. Pour mieux faire et faire davantage, il est nécessaire de :

- **Obtenir des prérogatives nouvelles pour les maires** dans la régulation économique des commerces, les préemptions ciblées et le renforcement des pouvoirs de la Police municipale.

- **Créer une cellule locale de lutte contre le narcotrafic**, rassemblant les services municipaux, la Police nationale, les bailleurs sociaux et les associations, pour une approche coordonnée et une mutualisation des ressources.

En somme, il ne s'agit pas de se substituer à l'État, mais de mieux faire, ensemble, face à une situation d'une gravité exceptionnelle.

L'engagement de la Ville de Grenoble doit être soutenu par des moyens nouveaux, adaptés aux réalités du terrain et centrés sur l'efficacité et la prévention.